

# LA LETTRE

## DU SCOT VALLÉE DE L'ARIÈGE

N°2 NOVEMBRE 2013

éditorial

# Au cœur du projet...

**Le Projet  
d'Aménagement et  
de Développement  
Durables SCoT,  
le fondement  
d'une nouvelle  
politique territoriale  
plus solidaire et  
plus attractive.**

**A**près un long travail de concertation qui a permis aux élus SCoT de définir les grands enjeux du territoire de la Vallée de l'Ariège, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) arrive à maturité. C'est une phase essentielle d'une démarche qui engage collectivement 5 EPCI\* de Saverdun – Pamiers – Varilhes – Foix – Tarascon-sur-Ariège pour une vingtaine d'années : avec le PADD, les acteurs du territoire fixent les grands objectifs à atteindre en matière de planification territoriale. Les élus SCoT ont eu l'occasion de le dire à maintes reprises, la tâche n'est guère aisée avec un double changement d'échelle :

- échelle spatiale avec un travail qui n'a de sens qu'avec l'implication des cinq communautés de communes composant le territoire du SCoT ;
- échelle temporelle avec des objectifs stratégiques envisagés à vingt ans.

### **Changement de culture aussi : avec le SCoT, on joue collectif ou on ne joue pas !**

Ce n'est pas si simple tant de Saverdun à Tarascon-sur-Ariège, les situations sont contrastées. Mais c'est sans aucun doute une des premières vertus du SCoT : on a plus à gagner ensemble, avec le SCoT, qu'à interpréter sa propre partition. Car indéniablement les dynamiques s'interpénètrent, et c'est l'ensemble de la Vallée de l'Ariège qui devient un cadre cohérent de réflexion et d'action.

\* EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

## Les grands objectifs du **PADD SCoT**

Encadrés par un corpus législatif rénové issu des Lois Grenelle, de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche et demain par les Lois ALUR et PINEL, les grands objectifs du PADD ont été de donner corps à 4 orientations :

### 1 **UNE VOLONTÉ DE VALORISER UN TERRITOIRE AGRICOLE ET NATUREL DE PREMIER PLAN**

Accueil de population, accueil d'entreprises, oui, mais dans le respect de ce qui participe à l'attractivité et l'identité du territoire. Le potentiel agricole et sylvicole du territoire, la diversité et la qualité de ses paysages, l'importance de ses écosystèmes, sont autant de données qui ne seraient être de simples variables d'ajustement.

### 2 **UNE NOUVELLE ARMATURE TERRITORIALE**

Les communes du territoire du SCoT ont été classées en grandes familles complémentaires selon le rôle qu'elles auront à jouer à l'avenir. Notamment, il s'agit d'éviter des distorsions entre l'accueil de populations et ce que les villes et villages peuvent offrir en termes d'équipements et services, d'habitat, d'emplois, d'accessibilité... Un maître-mot : « la bonne activité au bon endroit » !

#### LES THÉMATIQUES DU SCoT

Équipements et services  
Habitat  
Emplois  
Accessibilité  
...

### 3 **UN NOUVEAU MODE D'HABITER**

Les élus du SCoT jugent raisonnable d'ici 20 ans de tabler sur un accueil d'environ 20 500 habitants ce qui porterait la population du territoire à 100 000 habitants en produisant un urbanisme de qualité environnementale et architecturale favorisant mixité sociale et limitant la consommation foncière. 20 500 habitants, c'est environ 12 000 logements à mettre sur le marché dont :

- 2 500 à réinvestir au sein du parc vacant, ancien ou insalubre de nos centre-bourgs en déshérence ;
- 2 500 logements locatifs sociaux afin de permettre l'accueil de nouvelles populations et pérenniser les équipements.

Comment ? C'est là que l'armature territoriale prend tout son sens : ils seront répartis de manière cohérente selon la capacité d'accueil des territoires, en veillant à redensifier les zones urbaines lâches et intensifier l'urbanisation nouvelle.



## 4 UNE VOLONTÉ DE RESTER UN TERRITOIRE PRODUCTIF

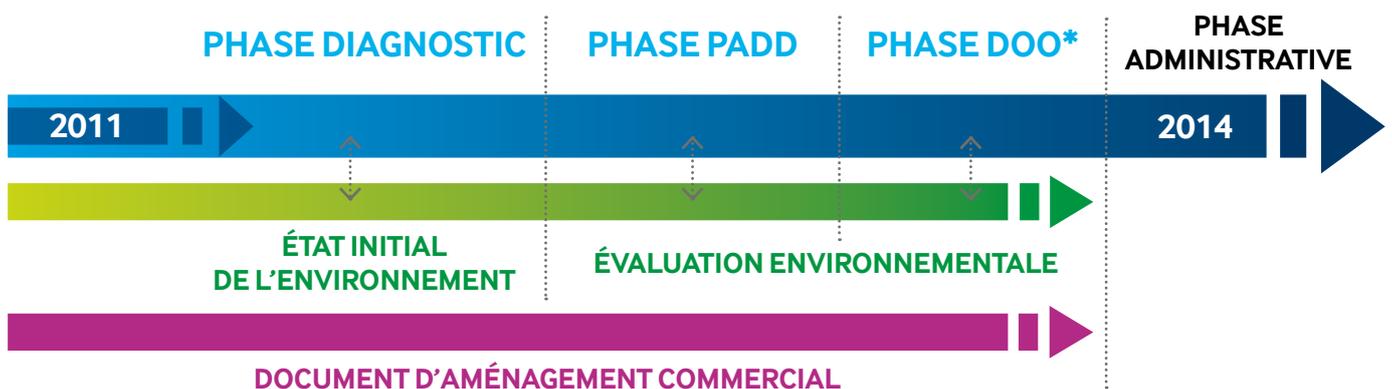
Accueillir c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Le territoire de la Vallée de l'Ariège, compte tenu de sa situation, de ses équipements, de son tissu d'entreprises mais aussi de son histoire, n'a pas pour vocation de devenir un territoire exclusivement résidentiel. À minima nous voulons garder le rapport actuel d'un emploi pour 2,4 habitants supplémentaires par la création de 5 000 à 8 500 emplois. Si ce n'est pas le SCoT qui directement va avoir un impact sur l'emploi, indirectement sa responsabilité est importante : en offrant une image « Nature-Pyrénées » d'une zone tendance, un territoire touristique reconnu, une bonne connexion aux infrastructures autoroutières et ferrées, une proximité des marchés et donneurs d'ordre toulousains et nationaux, une qualité et une complémentarité du foncier, etc. Le SCoT de la Vallée de l'Ariège valorise une situation géographique stratégique au sud de la Métropole Toulousaine.



### ✓ POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Dans le paysage, les zones d'activités sont rarement attractives, et la question de requalifier, ou même de créer une nouvelle zone, est un véritable challenge pour les collectivités. Si les acteurs de l'économie s'interrogent sur le renforcement de l'attractivité de leurs zones d'activités, les décideurs locaux doivent se soucier dorénavant de l'image identitaire que ces zones génèrent. Prendre en compte ces questionnements, c'est redonner aux entreprises, aux salariés et à leurs partenaires, un environnement de qualité pour améliorer notre cadre de vie.

#### RAPPEL DU CALENDRIER:



\* DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs.



## Des territoires durables...

Ménager les « murs porteurs du territoire » par un socle environnemental et agricole SCoT conditionnant le développement urbain.

**U**n des principaux facteurs d'attractivité du territoire du SCoT de la Vallée de l'Ariège, est la qualité de son environnement et de ses paysages. La politique d'accueil que souhaite développer le SCoT ne doit pas se faire au détriment des espaces agricoles et naturels. Pour cela, les acteurs du SCoT s'engagent à inverser leur regard en :

- **Préservant et valorisant la « trame verte et bleue »** qui sur le territoire du SCoT de la Vallée de l'Ariège, relie les différents « réservoirs de biodiversité » entre eux mais aussi, promeut la nature ordinaire telle que souhaitée dans la Loi ENE en identifiant les continuités et corridors écologiques. Parmi nos atouts « biodiversité », la Rivière Ariège et ses affluents, le Piémont et la chaîne des Pyrénées Ariégeoises, les Coteaux du Plantaurel ainsi que la Plaine de la Basse Ariège qui constituent une richesse indéniable dont chacun doit participer à leur valorisation sans les compromettre.

- **Réduisant au moins de moitié le rythme d'artificialisation des sols** tel que l'impose la Loi de

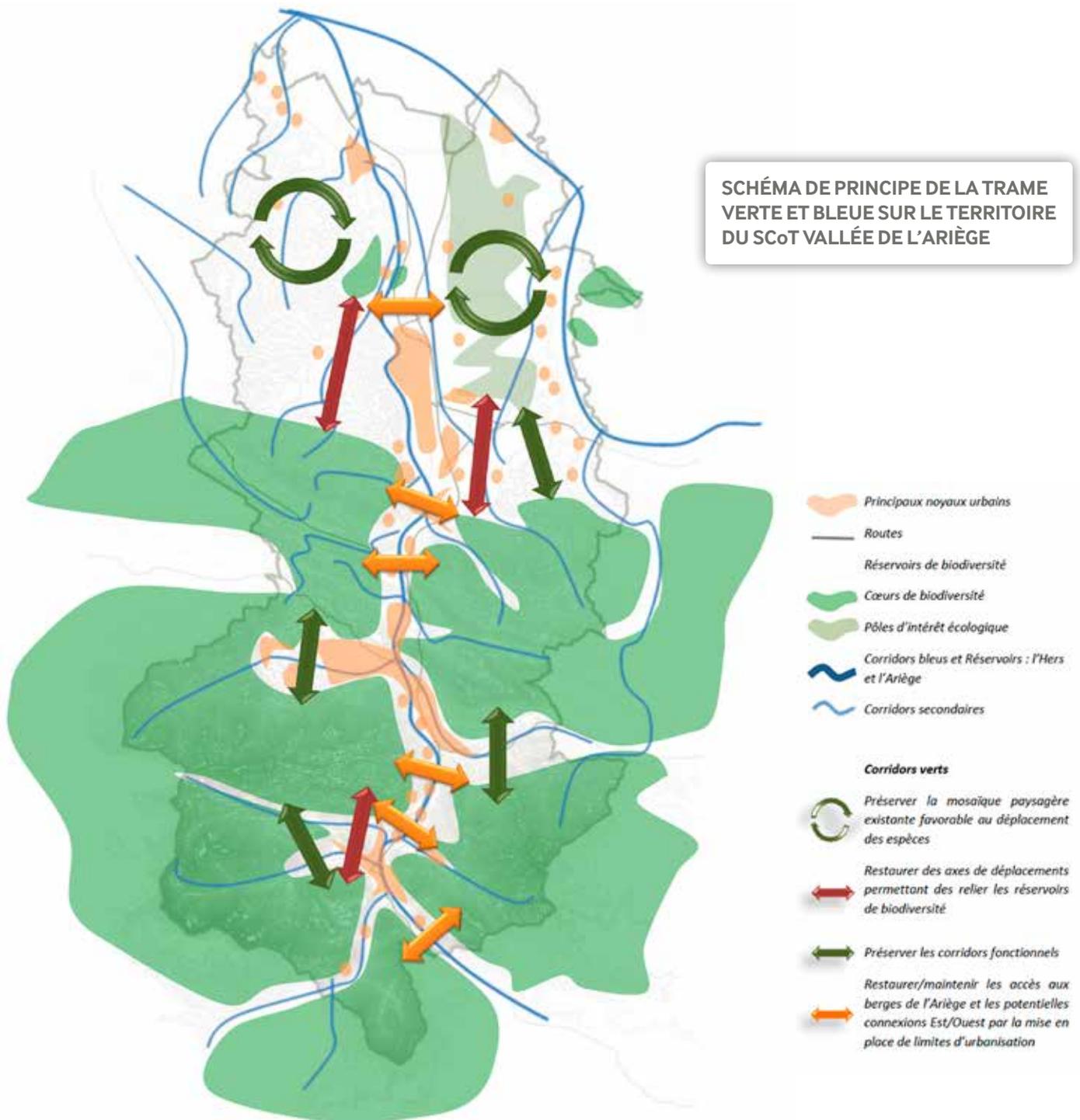
Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche adoptée en 2010. Selon la Chambre d'agriculture de l'Ariège, entre 1998 et 2008, ce sont environ 1 200 ha qui ont été artificialisés, soit une augmentation de 18 % de la consommation foncière pour une population qui n'a crû que de 9 %.

- **Cadrant le développement résidentiel** avec des modes d'habiter et des densités panachées entre formes urbaines et villageoises plus compactes et adaptées aux différents territoires du SCoT.

- **Donnant toute sa place au « réinvestissement urbain »**. En d'autres termes, avant de consommer de nouvelles terres, optimiser le potentiel foncier déjà présent dans les secteurs urbanisés par la réhabilitation des centres anciens, le comblement de « dents creuses » et la redensification des zones pavillonnaires existantes.

Ce sont des engagements forts qui grâce au SCoT de la Vallée de l'Ariège, auront une véritable force opérationnelle. Se développer oui, mais durablement.

**SCHÉMA DE PRINCIPE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT VALLÉE DE L'ARIÈGE**



## **LA TRAME VERTE ET BLEUE AU SERVICE D'UN URBANISME DE QUALITÉ**

Pour enrayer la perte de diversité animale et végétale, les pouvoirs publics cherchent aujourd'hui à préserver les continuités biologiques, que ce soit à l'échelle européenne, nationale, régionale ou locale. En France, la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 pose les bases d'une « trame verte et bleue » nationale, qu'il est prévu de préciser à l'échelle de chaque région dans le cadre d'un « schéma régional de cohérence écologique ». Ce dispositif demande aux collectivités de prendre en compte dans leurs documents de planification l'existence de ces continuités biologiques via la définition d'une Trame Verte et Bleue. Il demande également de prévoir des mesures de compensation appropriées aux enjeux, dans l'hypothèse où des projets d'aménagements affecteraient les continuités ainsi identifiées. Il prévoit enfin la possibilité d'actions de remise en état de continuités biologiques dégradées.

## Des territoires en mouvement...



**U**n développement clairement structuré comme celui que l'on propose avec une nouvelle armature territoriale, rend possible une offre de transport public permettant aux territoires du SCoT de la Vallée de l'Ariège de fonctionner ensemble et non les uns à côté des autres. Sur un SCoT à dominante rurale, la question des transports publics peut paraître marginale, tant la voiture individuelle est aujourd'hui un mode de déplacement largement dominant. Ce sont pourtant des interrogations essentielles :

■ **Une question de solidarité intergénérationnelle :** les plus jeunes comme les plus âgés doivent pouvoir se déplacer sans contrainte sur le territoire de la

Vallée de l'Ariège et pouvoir bénéficier ainsi d'une « offre territoriale » différenciée et complémentaire.

■ **Une question de solidarité territoriale :** l'armature territoriale du SCoT n'a de sens que si la partition est jouée à plusieurs. Aucun territoire ne doit être marginalisé.

■ **Une question de responsabilité environnementale :** le transport routier reste selon l'Agence Européenne pour l'Environnement (EEA), la première source de pollution atmosphérique. Chacun à notre échelle nous nous devons de relever un défi important tant en matière de santé publique que d'équilibre environnemental.

### POUR UN SYSTÈME DE DÉPLACEMENTS RÉNOVÉ ET PERFORMANT

En matière de transports, il ne peut y avoir développement de l'urbanisation sans la mise en place d'un véritable schéma de transport urbain pris en charge par les EPCI et les communes du SCoT en coordination avec les transports collectifs assurés par la Région et le Département pour structurer un grand bassin de mobilités de 100 000 habitants à horizon 2032.

#### **L'enjeu majeur : l'intermodalité.**

La multimodalité consiste à utiliser plusieurs modes de transport différents au cours d'un même déplacement. L'intermodalité a pour but de rendre le passage d'un mode à l'autre aussi naturel et aussi facile que possible. Elle exige la coordination des modes : dans leurs interfaces physiques, dans leur organisation horaire, dans la façon de s'acquitter du prix du déplacement (carte unique), dans sa garantie qu'elle doit offrir un service porte-à-porte.

## Le territoire du SCoT Vallée de l'Ariège

ne manque pas d'atouts pour une montée en puissance des transports publics avec :

- La voie ferrée et la RN20/axe E9 qui desservent les secteurs les plus peuplés et les plus actifs de la vallée.
- Une politique de recentrage sur « le secteur stratégique central » et plus particulièrement sur ses pôles structurants.

En s'appuyant sur une offre ferrée modernisée et les grandes infrastructures routières, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT propose :

- Un cadencement renforcé entre Foix et Pamiers, principaux pôles de centralité du SCoT.
- Allié à un cadencement ferré et routier vers les

pôles extérieurs au territoire du SCoT.

- Des points de rabattement multimodaux afin d'articuler la vallée et le maillage villageois.

Notons que ces objectifs sont en phase avec les réflexions du Département de l'Ariège sur le « Plan Sillon RN20 » où le scénario dit « multimodal » est en complète adéquation au regard des exigences du fonctionnement d'un « territoire-réseau » tel qu'il est voulu dans le PADD avec comme principes :

- une complémentarité entre les dessertes ferroviaires et routières ;
- des services routiers conçus comme des services express ou omnibus ;
- la desserte par une ligne omnibus des communes périurbaines de Foix, Pamiers, Saverdun, et le CHIVA.

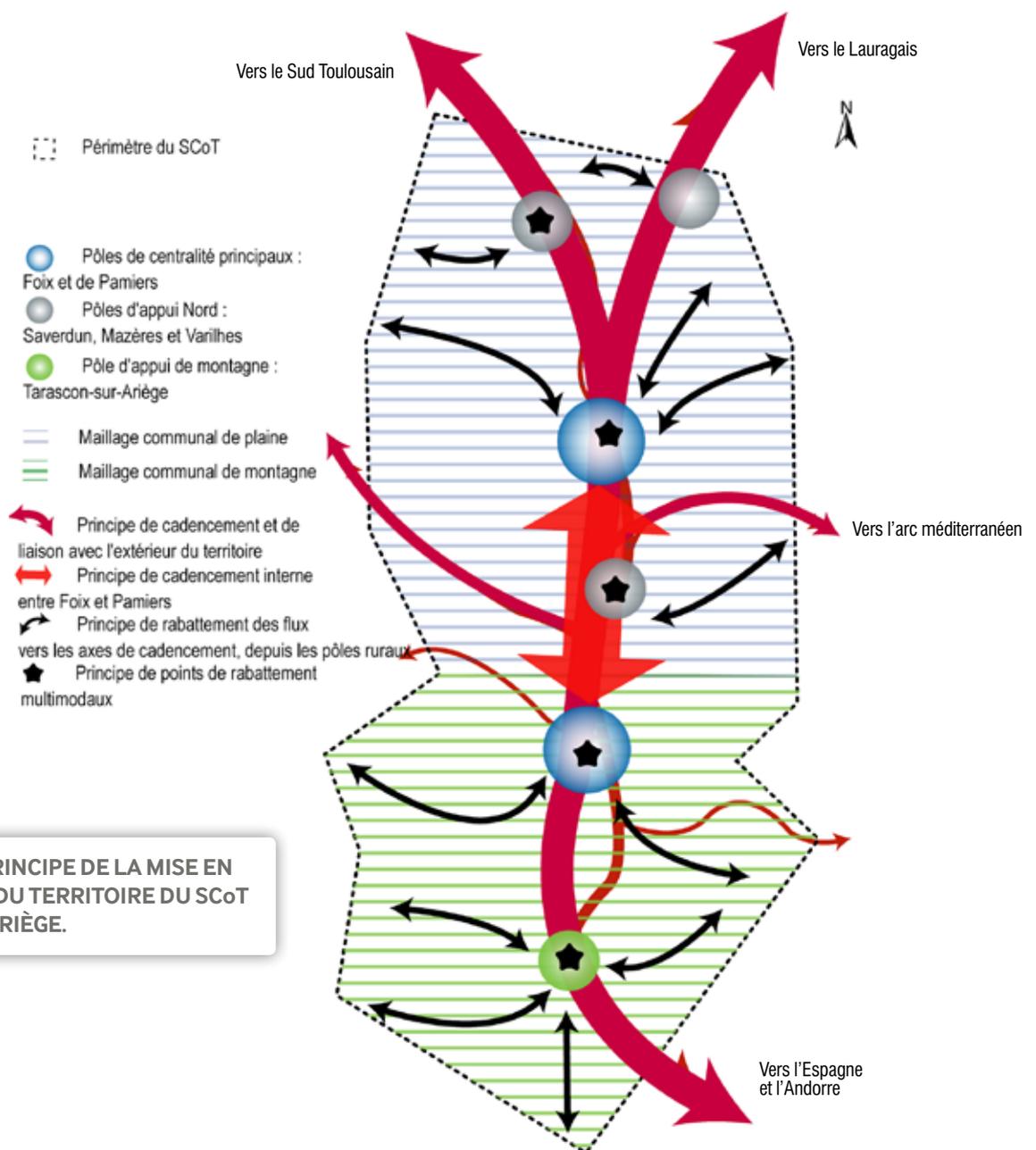


SCHÉMA DE PRINCIPE DE LA MISE EN MOUVEMENT DU TERRITOIRE DU SCoT VALLÉE DE L'ARIÈGE.

# Des territoires complémentaires...

Un apport majeur de la démarche SCoT a été d'intégrer de nouveaux enjeux déclinés au travers d'une structuration territoriale rénovée, pour corriger les tendances récentes – étalement et mitage urbains – ayant participé fortement à la banalisation de notre cadre de vie rural.

Avec le PADD, les **pôles structurants de Pamiers et de Foix** voient leur dynamique démographique sérieusement infléchie à la hausse alors que ces dernières années elle était affaiblie au profit de territoires périurbains. Le SCoT marque clairement la volonté de réorienter à nouveau une part significative de la population à venir vers les deux villes les mieux équipées et les mieux desservies du territoire. L'inflexion à la hausse est également à l'ordre du jour pour le **pôle d'équilibre de Tarascon-sur-Ariège** : après les traumatismes industriels qu'il a subi, l'objectif est bien de redynamiser un pôle essentiel au sud du territoire, ayant un fort potentiel économique et touristique. Le **pôle d'équilibre de Saverdun/Mazères** est dans une situation quasi opposée : à l'extrême nord du territoire, il

est en partie sous l'influence de la métropole toulousaine. La croissance peut y être d'autant plus importante que le relief n'est pas un obstacle : de l'importance de modérer une dynamique afin d'éviter une résidentialisation excessive du territoire.

Mais c'est dans l'**espace stratégique de bordure** que l'on doit modérer le plus fortement la croissance démographique : ces communes rurales se sont fortement périurbanisées au risque de « siphonner » et de fragiliser la croissance des pôles structurants et participant à l'effet « continuum urbain » le long des principales voies de communication.

En revanche, l'**espace stratégique central** a tous les atouts pour valoriser sa capacité d'accueil, pourvu qu'il sache ménager des effets de coupure et de respiration pour stopper les conurbations naissantes entre communes limitrophes : bonne desserte au cœur de la vallée, forte imbrication aux pôles urbains structurants.

Quant au **maillage villageois de plaine** et au **maillage villageois de montagne**, tout en devant permettre le maintien des équipements et services de proximité, l'objectif est de maîtriser leur croissance démographique afin d'éviter une incohérence dans le développement territorial avec un affaiblissement du secteur stratégique central.

Enfin, les quatre **pôles relais** du Vernet, des Pujols, de Varilhes et de Saurat constituent des relais locaux de l'armature urbaine, contribuant à la création d'un « territoire des proximités ». Ils complètent le maillage urbain et organisent le renforcement des fonctions en complémentarité avec les autres polarités : la qualité de l'espace urbain, une offre de services et d'équipements variée, un accueil de tous les habitants par un parc diversifié, une offre performante en transport collectif ferré ou routier.

## Armature 2032

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Réseau hydraulique principal
- Maillage villageois de plaine
- Maillage villageois de montagne
- Pôle d'équilibre Saverdun-Mazères
- Secteur stratégique central
- Secteur stratégique de bordure
- Pôle d'équilibre de Tarascon-sur-Ariège
- Pôle relais
- Pôle urbains structurants
- Limite plaine/montagne

